L'ABEILLE.

PAR BUFFET, BULLEN & MAGNE
No. ... RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] par an, pour la feuille, payable [illegible] six mois d'avance [illegible] pour la feuille [illegible].

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce originale, devra être considéré comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60. Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux à vapeur, encanteurs et commissionnaires, excédant la commission, $80. Ces abonnemens devront être payés d'avance.

Le privilége des abonnés, toute fois, n'est applicable qu'à leurs avis et à ceux de leurs ventes.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les avis appelant l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c &c, devront payer autant que les annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES et articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire à l'aller, l'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves et égarés &c &c, lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pillules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pillules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ces viles préparations, sans penser aux conséquences, pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pillules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofule, Erysipelas, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtes, le dos et l'épine, au-dessus du cœur et de l'estomac, ulcères internes, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, vers, enflures des glandes du cou, de l'estomac, etc. maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacteur des pillules de salsepareille pour le sang est médecin et qu'il a été reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pillules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation minérale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les tempéraments les plus délicats et par les personnes de tout âge sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération quoique légère ou forte, selon la quantité prise n'affaiblira pas le système et n'occasionnera pas de purgation.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et restaurateur du système qu'on ait jamais découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies [illegible] par les minéraux dans les cas [illegible].

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles [illegible] ont produit un bon effet [illegible] plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pillules de salsepareille [illegible] pour guérir les maladies [illegible].

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les acheter [illegible] dans la Nouvelle-Orléans, est au No. [illegible] de la Douane. [illegible]

ASSOCIATION MEDICALE.

LE Docteur DUPRE de la faculté de Paris, et le Dr. BARELLE de la faculté de New-York, se sont associés pour offrir leurs services aux habitans de cette ville. Ils feront des visites en ville, et l'on trouvera toujours l'un de ces messieurs à leur office, où l'on recevra des consultations. Ils se chargent aussi des accouchemens et des opérations chirurgicales.

De longues années de séjour à la Vera-Cruz, permettent à Mr. Dupré d'offrir avec confiance le tribut de son expérience pour le traitement de la fièvre jaune.

Ils demeurent rue du Canal, No. 128. 4 juin

SANGSUES.—Reçues par l'Anne Louise de Bordeaux, une masse de sangsues de choix, à vendre à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 25, entre Chartres et Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront jamais. 11juin

PIECES à eau pour navires pouvant servir de vases pour futailles.

Les soussignés offrent à vendre 150 pipes vides en vitron parmi lesquelles il y en a qui contiennent 300 gallons à bas prix, pour être du compte, et d'ici au 20 Juin elles ne sont pas vendues, elles le seront alors par le voie d'un encanteur.

GUERIN & POUVERIN.
14 juin coin Royale et Dumaine.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société de commerce qui existait en cette ville, entre les soussignés, sous la raison "Barthet et Co" est, par consentement, dissoute à partir de ce jour. La liquidation en sera faite par Jos. Barthet, et J. A. Bergeon qui, pour cela seulement, auront autorisés à employer la signature sociale.

Nouvelle Orléans, 20 juin 1839.
JOS. BARTHET
J. A. BERGEON,
JULES TARDOS.

MARRONNAGES.

$50 DE RECOMPENSE, pris dans l'Etat—100 piastres hors de l'Etat.—Parti marron de chez le soussigné le 22 de mai 1839, le nommé créole ARMAND, parlant anglais et français, ayant assez bons cheveux, beaux yeux, grande taille, et une grande bouche. Il est parti [illegible] avec ses habits à lui [illegible] environ 25 ans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le livrera [illegible] son maître, rue Villeré entre Canal et Jackson, ou en prison. B. HENO Jr.
22 juin—6 en 1m

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne le 13 juin, de l'habitation du soussigné, anciennement Duiau, paroisse de Plaquemines, vingt deux milles en dessous de la Nouvelle Orléans, MERY ou MINDA, négresse américaine, âgée d'environ 50 ans, petite taille, mince, figure noire et ronde, grande bouche, parlant français et anglais et causant avec volubilité.

La récompense susdite sera donnée à quiconque la livrera à la prison de la ville, en donnant avis au soussigné. On est persuadé qu'elle se tient en ville ou chez plusieurs connaissances.
14 juin 4 19 24 29&6jl VICTOR DEBOUCHEL.

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Théo Fay, de Ste Marie, un nègre nommé ARTUS, il est grand, mince, très noir, front découvert, sans barbe, dents gâtées, portant un chapeau en feutre. Quiconque le livrera aux soussignés ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville aura la susdite récompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS.
19 rue St. Louis.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti marron [illegible] le nègre BAZILE, âgé de 28 ans, créole, parlant anglais, taille de 5 pieds [illegible] le regard un peu en dessous [illegible] d'un chapeau [illegible].

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres, sont notifiés de ne point le donner asile à leurs bord, sous les risques des pénalités de la loi.
11 juin L. T. BEAUREGARD.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne en Janvier dernier la négresse JANE, âgée de 20 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, ayant une figure ronde, parlant anglais et un peu français, elle sait blanchir et repasser [illegible]. On pense qu'elle blanchit du linge pour les bateaux à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à Mad. de Beauregard. La récompense sera donnée à qui la livrera à la geôle de la ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,
Marais, rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis. 25 in

AVIS.—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harrison de la Nelle Orléans. Il déclare que son maître est maçon. Il a une plaie sous la [illegible] pied gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
A. LUMINAIS, Shérif.
Paroisse St. Jean Baptiste 20 mai 23 m

AVIS.—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste la négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr Emile Demecourt de la Nelle Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.
A. LUMINAIS, Shérif.
Paroisse St. Jn. Baptiste 20 mai 23 m

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères, le 13 avril le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 6 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes arquées, la droite plus que la gauche, la chevelure très épaisse. Il a emporté un habit de drap noir presque neuf et environ $300 presque tout en or.
23 avril DAQUIN BROTHERS

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron de chez la veuve Soulant, le nègre PETER taille de quatre pieds cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard, gros yeux, rapports toujours riant. Il est parti le 25 avril de chez sa maîtresse demeurant dans la rue Champs Elysées, entre Urquhart et Girod. Il a emporté tout son linge avec lui. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geôles de la ville.
23 Mme. Vve. L. SOULANT

$20 DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, cheveux blonds, il est connu comme marchand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis. E. ROUSSELIN,
20 m chemin du Bayou

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 26 ou 30 ans, petite taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux comme officier, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat. à vapeur et autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les risques des pénalités de la loi.
9 m S. U. WILKINSON, 81, Canal.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur:—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité artificielle, et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature venimeuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain. Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible. il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et la certainté avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfans. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le "Cordial de Lucine."

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix, $1 la bouteille. 14m—6m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remerciments à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.
15 a J. DEVOTI.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNDER, Géomètre-Arpenteur, ancien délinitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignures Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font les lunettes d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N.B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lanusse et Faurès, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et St.-Louis, ou au magasin de La. Moh, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fév

DR. J. EVANS,

Old Galens Head, no. 12, Peck Slip, New-York.

Une porte au-dessus de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode améliorée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: le syphilis, gonorrhée, glandes, stricture, affection mercuriales, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensaire, no 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensaire où on leur administra un cours de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de guérisons, (Nous n'en publions aucune. La ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place, mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur.) Rappelez vous la carte du Dr. JOSEPH Evans, Old Gallens Head Dispensary, no 12, Peck Slip, New-York.

Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des préservatifs à ce bureau.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou endehors.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head Dispensary,
No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sa célèbre boîte de Minerve, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vente de même toutes ses progrès et dans toutes formes. La boîte contient aussi un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devrait toujours avoir une de ces boîtes.

Prix pour une grande boîte $15
petite do, 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head dispensary,
11 juin—1a No. 12, Peck Slip, New-York.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre le bateau-à-vapeur Giroffe, jusqu'au 5 courant, sont requis de les présenter au capitaine Swisler, à la maison de pension de Mme. Hawley, encoignure des rues Magasins et Tchoupitoulas, d'ici au 22 courant, après laquelle date les dettes dues par le dit bateau ne seront point payées. 12 juin—10

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

"Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis."

LE soussigné étant dument autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans, est prêt à assurer les bâtimens, bateaux-à-vapeur et leur chargemens, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie; il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL,
22m—6m chez Godfrey, Lawrie & Small,
28, Vieille-Levée.

BUCKNER & FOUTE,
AVOCATS, Clinton (Mississippi.)
Références à Messrs.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES, } Nouvelle-
SMITH & ROORHEES, } Orléans.
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
28 m—6m

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur dument commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi-jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6m

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs un produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui parurent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions offertes pour entretenir la fraîcheur de la peau fort peu répondant à leur réputation, et souvent on se croit abusé par la personne qui vous l'a recommandée; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propre à l'usage annoncée, la combinaison de ces substances ne peut être atteinte que par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employée avec succès en Europe, et conserve sa même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les et ses observations qu'il peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme. de la Vallière à la toilette, comme rafraichissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraiche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le brillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçus d'excellente pommade du célèbre docteur Dupaytrin, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux; pâte Bernier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr. Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande ambrée; eau athénienne dite balsamique; mixture pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les fumeurs; pastilles de sérail pour parfumer les appartemens; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arrongine; do à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits: huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe, peignes et glaces mignature; peignes fins en ivoire et buit dit à retaper, dit écaille, dit à papillotes. modèles qui n'ont point encore parus; flacons pour mettre des sels pour le voyage; broseries en tous genres; trousses de voyage.

Habillemens d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de gants filets et mitaines pour dames et enfans; évantails; épingles peintes et dorées; bouquets et guirlandes de mariée; souliers satin noire et blanc, du maroquin couleur; sert tête pour le bain; sac à éponge; taffetas gommé pour tabliers de nourrice; bas de fil d'Ecosse à jour, brodés et unies; chemises d'hommes, toile, percale, batiste; do. en couleurs pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches; vrais foulards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes fil d'Ecosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivages. 13 ja

---

AVIS D'ENCAN

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités resteront, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 2 mai.

AUX CONTRACTEURS DE PAVAGE.

DES propositions cachetées, adressées au recorder et au Conseil de la 3me Municipalité, portant sur l'adresse. Propositions pour paver, seront reçues jusqu'au 15 juillet 1839; pour fournir tous les matériaux, la main d'œuvre des banquettes ordonnées par le conseil aux conditions suivantes; et payable en bonds de la municipalité, à dix ans de date, portant intérêt à raison de six pour cent par an—savoir:

Les curb-stones, qui devront être employées, n'auront pas moins de trois pieds et demi de longueur, quatre pouces d'épaisseur, et la largeur que pourra exiger le niveau à observer, et qui sera déterminé par l'inspecteur des travaux publics, et devront être équarris dans les bouts, et sur les façades extérieure et supérieure; les gutterstones n'auront pas moins de trois pieds de longueur, quatre pouce d'épaisseur, et un pied de largeur, et devront être équarris dans les bouts et sur le côté appuyé au curb-stone.

Les curb-stones qui devront être enfoncés, au moins de six pouces au-dessous du niveau de la rigole, et les gutter stones seront contenues par un appui pavé de quatre pieds de largeur; et les trottoirs devront être carrelés en briques du lac d'une bonne qualité, ou en bitume d'un pouce d'épaisseur, sur une couche de sable gris ou blanc, ou de coquilles; et sera pratiqué, en face de chaque terrain ou propriété n'ayant pas plus de trente-cinq pieds de largeur, pour en laisser écouler les eaux, une rigole en maçonnerie n'ayant pas moins de 8 pouces de largeur, recouverte d'un madrier en cypre, de deux pouces d'épaisseur, dont la partie supérieure sera niveau avec le carrelage du trottoir.

Le contracteur devra remblayer, en sable du fleuve, et à ses frais, toutes les banquettes qui ne seront pas assez élevées et fournira tous les matériaux. Il devra aussi consentir, avec une ou plusieurs personnes approuvées par le conseil, un cautionnement de la somme de cinq mille piastres, pour sûreté de la fidèle exécution de son contrat.

La confection des dits trottoirs devra commencer par la rue des Champs-Elysées en remontant et en descendant; et ensuite par les rues perpendiculaires au fleuve, en commençant aussi simultanément par la rue des Champs Elysées, en remontant et en descendant.

Le contracteur devra aussi faire à l'encoignure de chaque rue, d'un trottoir à l'autre, des traverses de quatre pieds de largeur, en pierres plattes, n'ayant pas moins de quatre pouces d'épaisseur, ou en bitume de deux pouces d'épaisseur, sur une forte couche de sable ou de coquilles.

On pourra contracter pour une ou plusieurs rues; pourvu que la quantité de yards ne soit pas moindre de quatre mille par contrat.
17 juin J. B. S. ST.-AMAND, secrétaire.

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récens du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes descriptions et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et barrouche do. do.
Do. de gigs et à traits do. do.
Do. Jerseys, postes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tandem do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Selles extra, brides et traits de gigs do. do. colliers et cordeaux pour gigs et carrosses do. do; colliers communs et d'Ecosse; chaines, crochets et colliers en bois; brides; cordeaux de charrettes et culasses; raies, sangles et tissu; garnitures; bordures; harnais, brides, boudriers de cuir; peau de cochon, do. de mouton; do. de caribou et maroquin; sacs de selle de toute description; sacs de tapis de Brussel et Valence; valises; superbes valises en cuir à cadre de fer; coussins; ceintures à pistolets et pour argent; cuirs d'étriers, &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtimens un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi en main quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.
13 juin SMITH, GANTZON & CO.

CARGAISON DE MARSEILLE.—En débarquement et à vendre par les soussignés, la cargaison du navire Cossack, venant de Marseille:

550 barriques vin de Grouset,
100 quarts do. vin de Porto,
50 " vin de Madère
500 caisses muscat,
100 " vin rouge,
40 paniers champagne,
100 caisses fruits à l'eau de vie.
100 " anisette
25 " ceries,
100 " liqueurs assorties,
25 " curaçao,
25 " fruits au sirop,
25 milliers bouchons,
25 quarts eau-de-vie,
12 caisses fleurs d'orangers,
25 dame-jeannes vinaigre,
653 paniers huile Possel et Plagniol, en grandes bouteilles.
100 caisses olives,
10 " olives farcies,
10 " cornichons,
10 " anchois,
10 " thon,
16 balles amandes,
25 jarres noix.
18 ja CARRIERE, DABAN & co.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. BULLI, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparé: l'eau simple acidulée gazeuse pour table, l'eau magnésiène saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Seidlitz, de Barèges, de Saratoga et Congress et en général, les eaux à la plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule adressées par des médecins, ainsi que les bains, les boissons et substances à composer à domicile, les bains, les tisanes et décoctions d'eaux minérales. 27 oct—

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage où un peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter, de six appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de barreau. GICQUEL.
29 mars. Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Mme GICQUEL ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

ROULEAUX A FRICTION AMELIOREES PATENTEES de T. W. FIELD, manufacturier de roues à hisser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négocians et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur procurer les roues améliorées ci-dessus, à un prix au-dessous de celui de l'ancienne invention et qui la surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser ou descendre une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement. Les négocians de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours ce crédit pour du bon papier.

RÉFÉRENCES:
Magasin d'inspection de tabac, New York,
Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton,
Boram & Johnson, 117 rue Greenwich,
John C. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Suffran, Broadway. 3ja

AVIS MEDICAL.

LE DOCTEUR JOHN BARNES, ci-devant président de la société médicale de Philadelphie, professeur d'accouchement et maladies de femmes et d'enfans au collège médical de Jefferson, Philadelphie et membre du bureau des examinateurs médicaux de l'Etat du Mississipi et le docteur A. J. H. DUNCAN, ci-devant de Charleston, C. S. et récemment de Philadelphie se sont associés pour pratiquer leur profession dans la ville de la Nlle. Orléans. Ils se flattent que la longue expérience qu'ils ont dans le traitement des maladies du sud et du nord leur mérita une part du patronage et de la confiance publique.

Leur demeure est rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste et Pecan, presqu'au bout de la seconde municipalité.

Leur bureau est au n. 14, Exchange Place. 28—1m

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits mantelets, pardessus, redingotes à la polonaise, mazanielles, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pellerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,
12 dec—6m 75, rue Royale

AVIS aux Pharmaciens.
35 pots de pharmacie en porcelaine, de 9½ pouces à, avec cadre or et noir, et étiquettes, forme nouvelle.
41 Flacons bouchés, de 1 once à 3 onces, avec étiquettes vitrifiées et lettres noires.
6 grands vases pour devanture, de 12 à 15 pouces, le tout de fabrique de Pochet-Déroche, à vendre par H. GAILLARDET,
3 juin 85, rue de Toulouse.

CHAMPAIGNE CIDER—250 boxes, of 12 bots, in store, for sale by G. DORSEY,
[illegible] 66 New Levee.

PANACEE INDIEN

POUR la guérison de Rhumatismes, Scrofule ou Mal-au-roi, Sciatique, cancers, rhumes, syphilis et maladies causées par l'usage du mercure, principalement les douleurs dans les os, ulcères dans la gorge, nez, bouche, ulcères de toutes descriptions, inflammations internes, fistules, hémorroïdes, scorbut, gale, maladies chroniques des yeux, nerveuses, dartres et toutes sortes d'affections cutanées, catarrhes chroniques, maux de tête, provenant de la bile, douleurs dans l'estomac et dyspepsie provenant de diverses causes, affections du foie, inflammation chronique des poumons et débilité générale causée par l'action torpide des altères de la peau. Ce remède est excellent pour ranimer une constitution affaiblie par les mauvais traitemens et égaremens de la jeunesse. En un mot il est recommandable dans toutes les maladies qui proviennent de l'impureté du sang ou de l'inanition des tumeurs de quelque nature qu'ils puissent être.

Dans quelques unes des maladies ci-dessus il sera peut être nécessaire d'employer quelques autres médecines que le cas exigera; mais comme remède purgatif le PANACEE INDIEN peut en guérir les causes et sera dans presque tous les cas suffisant pour guérir ces maladies.

AU PUBLIC.

Les physiciens modernes dans leur ambition d'exceller, explorent les vastes champs de la science à l'aide de la chimie, afin de trouver de nouveaux agents médicaux; et dans leur ambition d'en venir à la perfection par les moyens de l'art seulement, méprisent et négligent, comme au-dessous de leur considération la richesse et la bonté des plantes médecinales que l'Eternel fait croître dans tous les climats. Nul n'a pas vraiquement tandis que le physicien américain a recours à des pays étrangers pour une grande partie des articles qui lui sont nécessaires, (changeant journellement selon la mode ou sa folie,) qu'il est environné dans son pays d'une profusion de plantes médecinales qui possèdent la vertu de guérir toutes les maladies curables; et cependant on ignore ces vertus et on les laisse ainsi de perdre dans les déserts.

Les effets de la médecine végétale sont temporaires, tandis que ceux des minéraux sont constans. La première opère et s'en va; la dernière et en particulier le mercure, agit chimiquement sur les solides, décompose les os et affaiblit la constitution par une destruction lente mais sûre.

L'efficacité et la sûreté des remèdes végétaux sur ceux composés de minéraux peut être reconnue en examinant l'ancienne pratique et la moderne, ou pour mieux s'en convaincre encore, il ne faut que comparer la pratique des Indiens à celle des blancs. Qui, en Amérique n'a pas entendu raconter ou n'a pas vu dans beaucoup de circonstances une indienne effectuer des cures rapides et étonnantes par le moyen de ses remèdes simples, tandis que les remèdes de la pratique commune administrés avec art avait failli? Qui n'est pas étonné aussi de la manière facile avec laquelle les Indiens se guérissent des maladies et du peu de cas chroniques que l'on rencontre parmi eux! Qui a jamais entendu dire qu'un Indien avait eu sa constitution ruinée par les mauvais traitements? Et peut-on douter que l'exemption du sauvage des maladies inhérentes au genre humain ne soit due en partie aux remèdes simples qu'il emploi? Cette étonnante différence est une exemple de la supériorité infinie des moyens simples de guérison que Dieu a créés pour le bien-être de ses enfans sur ceux que l'orgueil et l'art ont inventés.

D'après une longue résidence parmi une partie des aborigènes de ce pays et une connaissance de la méthode de ceux qui soignent avec le plus de succès, le propriétaire du Panacée Indien a acquis la connaissance de quelques uns de leurs remèdes favoris et efficaces. Il en a choisi ceux qui étaient les plus appropriés et après de longues expériences il les a combinés dans la forme qu'ils sont maintenant présentés, comme étant efficaces pour les maladies qui sont énumérées. Le propriétaire offre cette préparation au public, convaincu qu'il met à la portée de ses concitoyens un remède propre à guérir ceux qui languissent avec des maladies chroniques les plus obstinées. Ce remède est dans beaucoup de ces cas le seul et unique remède par lequel on puisse obtenir une guérison. Il n'est pas offert comme un remède commun qui peut par hasard être aussi bon qu'un autre, mais comme un qui peut sauver la vie dans des cas où tous les autres remèdes ont failli. Ce résultat a souvent été obtenu et c'est la réputation qu'il a acquis partout où il a été administré.

Il n'y a qu'environ trois ans que ce remède est en usage, et cependant dans ce court espace de temps, plusieurs centaines de personnes sont prêtes à attester qu'il leur a sauvé la vie, et dans de beaucoup de cas, après avoir inutilement employé les remèdes communs. Partout où il est connu, l'usage s'en répand, et c'est une preuve convaincante de son mérite.

La bonté du Panacée est plus apparente dans les maladies anciennes de siphilis ou affections scrofuleuses qui ont résistés à tous les autres remèdes et particulièrement dans les cas où le mercure a été administré en assez grande quantité pour causer des douleurs dans les os, nodus, ulcères mercuriales, dérangement, organes digestives, &c. Dans tous ces cas il extirpe la maladie et les effets du mercure, renouvelle la constitution, et remet le malade en bonne santé. Dans les rhumatismes et ulcères de gorge, ses effets ne sont pas moins grands, donnant immédiatement du soulagement.

Le Panacée indien pris en doses convenables opère comme alternative et détergent, diaphorétic, diurétic et laxatif, anti-spasmodic et anodyne, et dans des cas comme stomachique et emmenanogue. Généralement il augmente les sécrétions et excrétions, donne de la vigueur à l'estomac et excite l'action des glandes. A ces principes l'on peut, reconnaître son opération.

Cette médecine a été très utile dans des cas siphilis qui ne sont pas mentionnés ici et elle a été administrée avec succès pour purgation de printemps et d'automne par ceux qui ont des maladies de poitrine et dont la constitution demande de nouvelle vigueur. Ces personnes feront bien d'en prendre deux ou trois bouteilles en petites doses. Lorsque l'on est sous diète, le panacée pris en petites doses remplira cet objet dans bien moins de temps et de dépenses et d'une manière plus agréable qu'aucune autre manière de diète.

Les certificats suivans choisis de plusieurs centaines que l'on pourrait publier, sont donnés pour montrer les effets du Panacée indien dans les diverses maladies mentionnées, et aussi pour convaincre de sa supériorité sur les sirops communs en usage.

CAS DE RHUMATISMES.

CHARLESTON, 16 Nov. 1832.

Pendant l'hiver et le printemps dernier, je fus affligé d'un rhumatisme accablant, occasionné par le froid. Je prends maintenant plaisir à vous annoncer que six bouteilles du Panacée indien m'ont entièrement rétabli la santé, et je le recommande à ceux qui sont affligés de la même maladie.

JOHN FERGUSON, King st.

CHARLESTON, 27 mars 1834.

J'ai été sujet depuis environ trois ans à un rhumatisme douloureux, causé par le froid tandis que j'étais sous l'influence du mercure, et qui m'a empêché de travailler depuis ce temps. Pendant cette période j'ai été quatre mois à l'hôpital de Marine de cette ville et environ autant à l'hôpital de Baltimore et j'ai fait usage de tous les remèdes, sans en retirer de bénéfice. Vers le 16 février dernier, étant à peine capable de me supporter sur mes béquilles, je commençai à faire usage du Panacée Indien, dans un mois je me trouvai entièrement guéri de mes douleurs et maintenant je suis heureux de pouvoir me considérer en bonne santé.

WM. TUCKER,
13, Market street.

CAS D'ULCERES SCROFULEUSES,

New-York, 10 Septembre 1830.

Ceci est pour certifier que dans l'automne de 1826, je fus attaqué d'une enflure au visage et du cou qui ensuite devinrent ulcérés. Après avoir employé plusieurs médecins sans aucun avantage, je me rendis à Philadelphie et me mis sous les soins des Docteurs Physic et Beach, qui après plusieurs salivations sans effet, me déclarèrent incurable: ensuite je pris vingt bouteilles du panacée de Swain et huit bouteilles du Catholicon de Porter, sans aucun avantage. Désespérant de pouvoir me guérir je retournai chez mes parens à New-York en 1828 et me résignai à attendre une mort lente. Entendant parler des succès du Panacée indien dans des maladies semblables à la mienne, je me déterminai d'en faire une dernière ressource. A mon grand étonnement et à ma satisfaction, je me trouvai beaucoup soulagé après en avoir pris sept bouteilles, les ulcères se guérirent et je recouvrai une bonne santé, dont j'ai toujours joui depuis. Je fais ces faits et je désire qu'il soient publié pour le bénéfice de ceux qui souffrent de maladies scrofuleuses ou syphilitiques, afin qu'ils puissent connaître ce qui a guéri celui qui a tant souffert et je suis sûr qu'après Dieu, c'est à ce remède que j'ai dû la vie. Wm. HINHAN,

CHARLESTON, 12 Juillet 1831.

J'ai souffert pendant quatre années d'un ulcère à la jambe, accompagné souvent d'une enflamation et d'une douleur excessive dans les jambes et les jointures. Plusieurs médecins employèrent leur art sans aucun soulagement. Dans ce cas cinq bouteilles du Panacée Indien me guérirent parfaitement.

MARGARET A. WEST, 121, Market.
A vendre par SICKLES & Co., Droguistes.
3 av—3m 40, rue du Canal.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 255 entre Dumaine et St. Philippe. 30m 1a

DURAND & Co.,
GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,
No. 28, Wall street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départemens, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se font dans les gravures des billets de banques, seront, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs ou leur ouvrage de machine, est entièrement neuve et originale, constituée expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs préservatifs contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets, $ 500
Pour une planche en cuivre de 4 billets, 250
Impression par 1000, 25
Papier par 1000 feuilles, 25

Bons pour prêt, avec coupons, traites, &c., exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vûs aux banques de la Nlle-Orléans.
19m—1ps, 6m

AVIS.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous le nom de Lawrence & Legendre, est dissoute de ce jour d'un consentement mutuel. Le nom de la société ne sera employé que dans la liquidation par l'un ou l'autre des parties.

Nouvelle Orléans, 23 mai 1839.
HENRY E. LAWRENCE,
23 m—30 A. LEGENDRE.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MISSISSIPI Maritime et contre l'Incendie—Nlle.-Orléans, le 20 mai 1839.—Les actionnaires de cette institution sont par les présentes notifiés et requis de payer trente piastres par actions, le ou avant le 21 juin prochain, au bureau de la compagnie.

Par ordre de la Direction,
20 m—1m HENRY LOCKETT, Prés. pro t

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de prendre l'hôtel de Carrollton; il fera tous ses efforts pour le tenir à la satisfaction générale.

Les personnes qui désireront des repas particuliers sont priées de les commander d'avance.

Le soussigné prendra avec les personnes qui voudront résider quelque temps à l'hôtel tous les arrangemens convenables.

Nlle-Orléans, le 17 mai 1839. C. LAVAUD,
18 mai—3mm.

AVIS.—La Banque des Négocians discomptera les billets payables le 1er Décembre prochain, déduisant 20 pour cent sur les billets renouvelables échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.
Banque des Négocians, le 29 mai 1839.
30 mai

GRILLES DE CUISINE PATENTEES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 87, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus.—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
87, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod, Col. Wm. Christie,
Saml. J. Peters, Benj. Story,
William Bryan, Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove, W. A. Gasquet,
J. H. Lorwish, A. B. Bunker.
13 j

SURDITE.—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs cas de l'hôpital dispensatoire de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel des témoignages ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçu de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants: M. Abernethy, sir Astley cooper, Drs. Roston, Curtis, Drake et L. Lagrange, et autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gouta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qui avaient été obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes; il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de Unis des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 396 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 99 ans et l'autre de 84. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St.-Jean à Manchester; devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et lui était restée pendant plusieurs années il employa des médecins éminens, qui le traitèrent avec un grand soin sans cependant lui procurer aucun soulagement. Le Dr. Drake lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et chose surprenante, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Edimburg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produits par le froid et calculé à opérer un grand bien en conséquence je recommande son usage général, convaincu ainsi que beaucoup d'autres, que les personnes qui feront usage de cette découverte importante ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sous mes soins, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagné d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable aux grondemens du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticant judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je dois affirmer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi sûr et aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante maladie. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir inutilement employé tout ce qu'on lui recommandait et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et avant d'en avoir pris trois elle était parfaitement guérie.

Thomas Homby, 48 rue Farrinston, qui était lieutenant dans le 4e. régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas plus graves et où il n'y avait aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucun autres moyens. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouïe dans neuf cas sur dix. Le Gulta Vegetalis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il porte sa recommandation dans les heureux effets qu'il sont obtenus et qu'il fut à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendus en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—1m j

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES,

Située à la NOUVELLE-ORLEANS

LE TIRAGE AURA LIEU LE 1er. DECEMBRE 1839, A JACKSONVILLE FLORIDA,

Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000.

Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.

SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—Seuls Agents.

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle-Orléans, aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, comme il appert par un acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les propriétés seront transférées sans aucune charge quelconque aux personnes nommées ci-dessus comme commissaires, pour la sûreté du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque des Phénix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau, Esq. not pub, relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,

COMME SUIT:

1 LOT.—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 206 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 144 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, à 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St. Charles et du City Hotel, il est présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimée, $700,000.

1 LOT.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du CITY HOTEL, ci-devant Bishops' Hotel, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 162 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $35,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $50,000. Estimée, $500,000.

1 LOT.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à toucher l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000

1 LOT.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000

1 LOT.—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 39 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—La jolie Maison à 2 étages No 339, dans la rue Royale entre Hôpital et Urseline, mesurant 24 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,600 par an. Estimée, 15,000

1 Lot de 250 Actions, Banque du Canal,				$25,000.
1 Lot de 200	"	"	Commerce,	20,000.
1 Lot de 150	"	"	Mech & Tra	15,000.
3 Lots de 100	" chaque,	"	Cité,	30,000.
2 Lots de 50	"	"	Exchange,	10,000.
2 Lots de 25	"	"	Gas Light,	5,000.
2 Lots de 15	"	"	Mech & Tra	3,000.
20 Lots de 10	"	"	de l'Etat,	20,000.
10 Lots de 2	"	"	Gas Light,	2,000.
200 Lots de 1	"	"	Louisiane,	20,000.
200 Lots de 1	"	"	d'Orléans,	20,000.
150 Lots de 1	"	"	Union Floride,	15,000.

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions même ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE;

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenants des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à

SCHMIDT & HAMILTON,
A la Nouvelle-Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Florida), Avril 1839.
1er mai

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux même ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 1st an

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur la carte, s'ils sont assez grandes pour l'a l'mettre, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et l'on trouvera ces noms dans la marge de la carte à côté des chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

SAVON CHINOIS de Lady Montague pour rendre plus éclatants le visage, le col et les mains, si remarquable dans les belles caricatures, et sous le patronage de sa majesté très gracieuse la reine Victoria, et du prince George et toute la famille royale d'Angleterre, leurs majestés impériales, l'empereur et l'impératrice de Russie et les empereurs d'Autriche et de la Chine.

L'incomparable Savon Chinois de Lady Montague est le meilleur antidote connu pour les dartres, boutons, coups de soleil. Il fait aussi disparaître très promptement les taches et les échaudures et produit une clarté et une blancheur [illegible] de l'eau [illegible] des favorites des plus renommées de la [illegible] se vend au No. [illegible] rue de la Douane. 24ja

---

ETAT DE LA LOUISIANE,
Cité de la Nouvelle-Orléans.

Pardevant moi William Young Lewis, notaire public, dans et pour la cité de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, en conformité d'un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 12ème jour de mars 1837, les personnes ci-après nommées ont consenties qu'une compagnie ou société composée d'eux-mêmes et autres personnes qui par la suite pourront se joindre à eux ou s'associer avec eux soit établie dans la cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et titre de "Compagnie du Ferry à vapeur de la Seconde Municipalité."

Que les opérations de la dite compagnie seront de faire travailler un bateau ou des bateaux à travers et dans la rivière du Mississipi pour la transportation de passagers, chevaux, mules, bêtes à cornes, charrettes et voitures, marchandises et pour le touage de bâtimens, bateaux et autres objets, à travers la dite rivière; aussi, pour l'amélioration et la préservation des propriétés, maintenant en possession de la dite compagnie, et qui pourront par la suite leur appartenir pour leur usage et fins.

Que le fond capital de la dite compagnie est et demeure par le présent fixé à la somme de trente-six mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque, (avec le privilège d'augmenter le dit capital à un montant n'excédant pas cinq cent mille piastres, si les actionnaires l'exige,) payables comme suit:—Un cinquième comptant et le résidu en billets des actionnaires, à l'ordre du Président de la Compagnie, dues et payables, un dixième le dix-septième jour d'octobre mil-huit-cent-trente-huit; un dixième le dix-neuvième jour de novembre de la même année, un dixième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-trente neuf; un dixième le dix-neuvième jour d'avril de la même année; un dixième le dix-neuvième jour de juillet de la même année; un quinzième le dix-neuvième jour d'octobre de la même année, et un quinzième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-quarante.

Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires dans la dite compagnie et ont droit aux nombres d'actions du fond qui se trouvent attachés à leurs noms, savoir:

John Arrowsmith	vingt actions
Solomon High	vingt actions
John C. Taylor	quatre actions
Charles F. Hosey	vingt actions
E. L. Tracy	vingt actions
J. B. Walton	deux actions
P. E. Layet	dix actions
Bailey & Marey	quatre actions
L. L. Ferrière	cinq actions
René H. Brunet	deux actions
A. W. Scates	deux actions
J. N. Maynard	une action
Louis J. Fourniquet	deux actions
C. C. Williams	deux actions
John Wilcox	cinq actions
L. P. Bureau	dix actions
Samuel E. Kip	deux actions
St.-Clair Thomasson	deux actions
James Shechy	dix actions
James H. Dakin	deux actions
Luke Vigneau	une action
James F. Biscoe	deux actions
Harper Gillingham	deux actions
J. Knettle	deux actions
L. G. Seminet	cinq actions
Ralph Jacobs	cinq actions
Whitley Block	cinq actions
James Sheehy	cinq actions
R. F. Nichols	dix actions
L. L. Ferrière	quinze actions
B. Gillingham Jr.	une action
Sylvester L. Hunt	une action
Frédérick Durrive	dix actions
E. L. Tracy	deux actions
A. Mondelli	deux actions
J. A. Beard	deux actions
Maunsel White	deux actions
Chas. O. Briggs	deux actions
Anthony Duma	quatre actions
A. L. Fernet	deux actions
P. Ryan	deux actions
Hannay & Robertson	deux actions
John M. Bach	deux actions
Griffith & Barnes	une action
Champlin & Cooper	une action
Amelia M. Walton	trois actions
Champlin & Cooper	une action
John H. Baker	deux actions
Stevens & Van Ostern	une action
James R. Butler	une action
J. H. Bedford	une action
C. C. Beard	deux actions
James F. Biscoe	quatre actions
Wm. J. Johnston	une action
S. Richey Jr.	deux actions
James Vance	deux actions
Henry Bier	deux actions
L. H. Gestenhofer	cinq actions
Théodore Poole	deux actions
Jno. A. Turnell	cinq actions
Harris Lyons	deux actions
Mary Beard	quatre actions
L. L. Ferrière	dix actions
R. Hall	deux actions
James Sheby	cinq actions
L. L. Tracy	trois actions
S. J. Brunet	trois actions
D. C. Osborn	deux actions
T. Stackhouse	deux actions
E. Hunt & Hartwell	une action
Blanche A. Ferrière	deux actions
Emélie Ferrière	deux actions
J. H. Bedford	une action
G. N. Morison	deux actions
J. N. Maynard	deux actions
Mde. A. Fortier	deux actions
Amilcar Fortier	une action
Ansias Fortier	une action
John S. Walton	deux actions
E. C. Tracy	cinq actions
James Hunter	deux actions
Ashton B. Cox	vingt actions
Anthony Parker	vingt actions
Frederick Jordy	deux actions
G. Byrne	deux actions
John M. Bach	trois actions

Que l'association aura été entrée en opération et en existence le dix-septième jour de septembre mil huit-cent trente huit, et qu'elle finira le onzième jour de septembre mil huit-cent quarante trois.

Que cinq directeurs seront élus d'entre les actionnaires pour la transaction des affaires et objets de ladite compagnie.

Que lesdits directeurs éliront parmi eux un président, qui remplira, en office, les devoirs de secrétaire et caissier; et il sera du devoir de mettre en exécution les actes du bureau des directeurs, et recevoir et signer toutes les sommes, les garder et les payer tel qu'il pourra en être ordonné par [illegible] bureau; ou comme il sera ci-après désigné et exécuté au bureau, signer toutes les notes et obligations, accepter au nom et en faveur de ladite compagnie toutes actes de vente, hypothèque, transfert et autrement, lorsqu'il en sera autorisé par le bureau des directeurs.

Il tiendra également les livres de la compagnie d'une manière correcte, régulière et expliquée, et donnera continuellement à la satisfaction du bureau pour la sureté de ses fonds [illegible] à la compagnie par un cautionnement de [illegible] dollars [illegible] et ce la [illegible] pour que [illegible] lors de son entrée [illegible] sur la somme de quinze cent piastres par an, payables par trimestre; il devra remettre au bureau des directeurs un état mensuel des affaires de ladite compagnie, montrant les sommes reçues et celles déposées.

Que la durée du service des directeurs sera fixée à un an.

Qu'à l'expiration de la société les affaires de la compagnie seront liquidées par trois commissaires qui seront élus par les actionnaires et parmi eux, à moins que la majorité des actionnaires demande la continuation de la société.

Que les trois commissaires auront toute pouvoirs d'agir et de faire tous actes nécessaires pour une dernière liquidation et règlement.

Que les dividendes des profits nets de la compagnie seront déclarés deux fois par an, en réservant un pour cent des bénéfices pour faire face aux besoins, jusqu'à ce que ces sommes mises en réserve s'élevent à cinq mille piastres; après laquelle toutes les profits du bureau ou des bateaux et des propriétés seront partagés.

Qu'un état de situation des affaires de la compagnie sera donné tous les trimestres par le bureau des directeurs aux actionnaires.

Qu'une assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée en tout temps, sur une demande faite par écrit au Président annonçant l'objet pour lequel l'assemblée est requise, cette demande devra être signée par au moins cinq actionnaires qui posséderont entre eux quinze actions, au minimum; cette demande aussi faite, il sera du devoir du président élu, ou du président pro tempore, de convoquer une assemblée générale, dans les six jours qui suivront la réception de la dite demande et de faire publier dans deux des journaux de la ville, pendant au moins quatre jours, le lieu et l'époque de la convocation de la dite assemblée et cette assemblée aura plein pouvoir (moyennant que la majorité des actionnaires y soit présente) de nommer de nouveaux officiers et de faire toutes autres choses qu'elle jugera convenable.

Que tous les emplois vacants, par démission ou autrement, seront remplis d'après la majorité du bureau des directeurs jusqu'à l'élection.

Que personne ne pourra être nommé directeur à moins qu'il ne possède en son nom ou au nom d'une société dont il fait partie au moins deux actions, et qu'il n'ait été détenteur des dites actions au moins quatre vingt dix jours avant l'élection.

Qu'à chaque élection toute action appartenant à tout individu, société ou corporation aura droit à un vote, pourvu toutefois qu'aucun individu, société ou corporation n'ait droit à plus de vingt votes. Que dans toutes élections, les votes pourront être donnés personnellement ou par procuration, et personne, après la première élection, ne pourra voter sur aucune action ou plusieurs actions qui lui auront été transférées dans les soixante jours qui suivront ladite élection.

Que tout actionnaire qui sera propriétaire de deux actions, aura droit à un billet de libre admission (free ticket) qui ne pourra être transféré sous peine de perdre la balance pour l'année.

Que le bureau des directeurs aura plein pouvoir de faire tous règlemens qu'il jugera nécessaire pour se régir lui même et pour tracer la conduite des officiers et employés: il pourra de plus amender, recevoir, changer, et annuller les règlemens, selon qu'ils le jugeront convenable aux intérêts de la compagnie, pourvu qu'il ne se mettent point en contravention aux clauses stipulées.

Que l'élection annuelle des directeurs aura lieu le troisième lundi du mois de septembre de chaque année et que l'avis de la dite élection sera inséré pendant cinq jours, au moins dans deux des journaux de la ville, et que le poll sera ouvert depuis midi jusqu'à deux heures de l'après midi, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le bureau des directeurs, et pris parmi les actionnaires.

Que dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu, les directeurs en fonction continueront à occuper leur emploi jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit formée.

Que l'ancienne direction, lorsqu'une nouvelle direction sera nommée, cédera à cette dernière les livres et papiers, l'argent, les effets, &c. appartenant à la compagnie.

Que toutes les décisions des directeurs seront régulièrement enrégistrées dans un ou plusieurs livres, comme règlemens, et elles seront en tout temps, sujettes à être examinées soit par un ou plusieurs actionnaires.

Que les actions ne seront transférables qu'à l'office dépendant de la compagnie par procuration ou en personne.

Que tous les certificats d'actions seront signés par le président et un membre du bureau qui signera comme secrétaire.

En enfin, les personnes ci-dessus nommées ont, conformément aux clauses et stipulations mentionnées dans présent acte, établi et fixé les conditions de la présente société pour les objets ci-dessus mentionnés; et à cet effet elles ont signées fait passé respectifs.

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, le 11ème. jour du mois de juin mil huit cent trente neuf, en présence d'Edwin L. Lewis et Eugène Lasere, témoin demeurant tous deux en cette ville, qui ont signés avec les parties et le notaire.

Signé,
James F. Biscoe, Chs. F. Hosey,
L. P. Bureau, Jno. Arrowsmith,
Fred. Jordy, Ralph Jacobs,
G. N. Morison, Chs. O. Briggs,
Hannay & Robertson, R. H. Gestenhofer,
Henry Bier, St. C. Thomasson,
Stacey Gillingham, Jr. Sylvester L. Hunt,
James Vance, Anthony Parker,
Harris Lyons, Louis J. Fourniquet,
S. Richey, Jos. Knettle,
L. L. Ferrière, Anthy. his + mark Duma,
James Sheehy, C. C. Williams,
Théodore Poole, Gregory Byrne,
Par pro. John A. Turnell, John C. Taylor,
Jno. C. Taylor, Harper Gillingham,
Champlin & Cooper par W. A. Champlin,
J. R. Butler, John Wilcox,
R. F. Nichols, Paul E. Layet,
Whitley Block, D. C. Osborn,
J. N. Maynard, Wm. J. Johnson,
Griffith & Barnes par R. M. Griffith,
ed par Joseph A. Beard,
Cornelius C. Beard par Joseph A. Beard,
M. Beard, autorisé par Joseph A. Beard,
James Hunter, René H. Brunet,
John Baker, A. B. Cox,
James H. Dakin, L. F. Seminet,
Bailey & Marcy par John Bailey, E. L. Tracy,
A. Mondelli, Sam. E. Kip,
A. L. Fernet,

Emilie Ferrière par L. L. Ferrière,
Blanche Ferrière par L. L. Ferrière,
Maunsel White, John S. Walton,
S. J. Brunet, par R. H. Brunet,
Stevens & Ostern, John M. Bach,
P. Ryan, J. B. Walton,
Par pro. E. Hunt & Hartwell, D. S. Van Ostern,
Fred. Durrive, Sam. Ricker, Jr.
A. W. Scates,
E. C. Tracy, autorisé par moi E. L. Tracy,
A. M. Walton, aut. par moi J. B. Walton,
Ve. Amanda Fortier,
Amilcar Fortier, } Par Annette Fortier,
Ansia Fortier, } leur tutrice naturel.
Jane H. Bedford, autorisé par moi George Bedford,
Thomas Stackhouse, par son tuteur naturel Rebecca Stackhouse.
EDWIN L. LEWIS,
EUGENE LASERE,
W. Y. LEWIS, not. pub.

Je notaire soussigné, certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte originale déposé dans mes livres.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau. A la Nouvelle Orléans, le 11 juin 1839.
13 jn—9—2m W. Y. LEWIS, not. pub.

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE.—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir bois entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, étant bâti d'après les plus récens modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 8000 pieds de bois par jour. La bâtisse est substantielle et couverte en ardoises. La machine à blanchir est de la manufacture de Haskins & Hutton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin et l'acquéreur le dédire. La machine peut blanchir de 5 à 8000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 100 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 401 pieds et a droit au rivage qui est en face. Les rivières audessus de la Mobile fournissent du cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire est bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenues en bon état et si les affaires sont bien conduites il rapportera un bénéfice net de $25,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant; la balance sera payé en parties égales dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans; les billets porteront l'intérêt légal de l'Etat de l'Alabama.

Aussi: 12 ou 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.
21ja GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pierre, lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été injuriés par des mauvais traitemens. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubebes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique; une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yeland." Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la solution spécifique de Yeland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies de l'urètre, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est bien rétablie.

H. LEY, M. D.
Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi.

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yeland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu; et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces malades.

Londres 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yeland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urètre et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 19m

NOUVELLE MEDECINE.

Pillules de Tomate Melangées
Du Dr. G. R. PHELPS;
Entièrement Végétales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pillules sont composées d'une combinaison alcaline nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, supposé être la médecine la meilleure altérative et cathartique découverte jusqu'à ce jour. Ils ont été essayées et ont été reconnu dans les cas de scrofule, dyspepsie, jaunisse, fièvre bilieuses, pierres, rhumatismes, toux, enflures, catarrhe, affections nerveuses, enflure des glandes de toute description, constipations, coliques, maux de tête, &c. &c.

Ces pillules sont aussi un antidote contre les maladies contagieuses et épidémiques, pour prévenir la formation de la bile et des affections du foie et des fièvres tremblantes, dans les climats chauds, bas et insalubres, et sont le meilleur cathartique dont on puisse faire usage dans ce pays. Les marins trouveront ce remède, propre, commode, et le meilleur médecine contre les maladies des climats malsains. Pour médecine de famille elle est, sans contredit, la meilleure que l'on ait offert jusqu'à ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a long-temps attiré l'attention de la profession médicale et du public, et un grand intérêt s'était manifesté pour le développement de ces facultés médicales, le propriétaire est heureux de pouvoir les satisfaire maintenant en assurant que cette préparation contient, ce qui est le meilleur remède qu'on l'en ait découvert. Les certificats nombreux des guérisons obtenues par ceux qui en ont fait usage, ainsi que les témoignages de plusieurs médecins qui les ont prescrit corroborent cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur a donné est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant cette médecine au public, préparé avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et thérapeutiques des plantes avec lesquels elle est formée, le propriétaire a l'espérance qu'elle répondra à l'attente de ceux qui en feront usage, et qu'elle recevra l'appui des médecins et autres le justifié dans cette opinion.

Pour la description de cette importante découverte, ainsi que les témoignages, mode de son opération, etc, voir les pamphlets qui peuvent être obtenus gratis chez tous ceux qui vendent ces pillules.

A vendre chez Douce, pharmacien, rue Royale, encoignure St. Philippe, No. 279. chez A. Peychaud, marchand de drogues en gros et en détail, No. 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti; P. J. Boffle, marchand de drogues, No. 112, Vieille-Levée; et A. Fellmathe, agent en général, No. 13, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St.-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 6 escalins le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livre de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD,
29 nov Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques pour quoi cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites.

A LOUER.

A LOUER IMMEDIATEMENT—Une belle maison, commode pour une nombreuse famille, avec cuisine haute, jardin et porte cochere, située rue Bacchus, entre les rues Erato et Thalie. Pour le prix, s'adresser à L. BOURGEOIS, no. 60, rue Toulouse. 26j—4

A LOUER.—Le magasin No. 12, rue Bienville, à louer jusqu'au 1er. novembre prochain. S'adresser au
29ju No. 14, rue du Camp.

A LOUER.—Un très bon magasin de dépôt, pour toute sorte de liquide. S'adresser à Bd. LAUDUMIEY,
10 juin rue St-Louis, No. 16.

AVIS—Hôtel de Mandeville—est établissement continue à être ouvert comme par le passé, on y trouve tous les soins et tous les agremens désirables. On a conservé les mêmes employés, et l'on peut donner l'assurance que le service s'y fera toujours avec le même zèle et la même activité.
18 ja—4

On demande une MAISON, située s'il est possible dans le carré que forment les rues Toulouse, Bourbon, Bienville et Levée. Un mot à l'adresse de A. Z. sera suffisant, boite no 904, à la Poste. 18 juin

DEMANDE—On a besoin d'un magasin dans la rue Bienville ou Douane, entre Royale et Vieille Levée. S'adresser à la boite no. 918, bureau de la Poste. 17 ja—10

A LOUER.—Une maison très commode située dans la rue Conti, entre Bourgogne et Remparts, ayant de belles commodités pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser à
14 juin J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

A LOUER.—Le premier étage du no. 21 rue de Chartres, étant une grande chambre de 25 pieds sur 60, bien finie avec chassis devant et derrière, à louer pour une ou plusieurs années du premier novembre prochain. On en donnera la possession après le 10 juillet. S'adresser sur les lieux à DAVID FELT & Co 15 juin.

A LOUER—Une Maison à un étage, située à l'encoignure des rues du Bassin et Pacanniers, faubourg Annonciation. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,
19ja 140, Bourbon.

A VENDRE OU A LOUER—La jolie et commode MAISON de campagne ci-devant la résidence de feu Mr. P. Canelos, située à une petite lieue de la ville de l'autre bord du fleuve. Cette propriété se compose de 8 arpents de face sur 40 arpents de profondeur et serait une retraite des plus agréables pendant les chaleurs d'été, susceptible d'un très joli revenu. Pour les conditions dans l'un ou l'autre cas, s'adresser à R. SAINET,
10 juin—6f 51, rue Bienville.

MAISON A LOUER—Le rez de chaussée et les deux étages de la superbe maison joignant la Banque de l'Atchafalaya. L'on peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
22m R. GRONING & co.

A LOUER—à partir du 1er. juin, la maison No. 129, rue Condé, entre Ursulines et St.-Philippe à louer à bon marché. Pour les conditions, s'adresser à H. & W. HOPKINS,
21 m—1m No. 20, Vieille Levée.

A LOUER.—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à
14 mai R. BRUGIER.

A LOUER.—Une maison, située rue Ste-Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à
14 mai R. BRUGIER.

A LOUER—La belle maison No. 186, rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 75, rue du Canal. L'on donnera possession immédiate. 13 mai

A LOUER à Bail ou par mois, un Magasin très convenable pour toute sorte de Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis.
8 mai B. LANDUMIEY,

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre 1839—Une maison très commode pour une petite famille, située dans la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser au No. 14, rue de l'Hôpital, 8 mai

A LOUER jusqu'au premier Novembre prochain—Le bureau maintenant occupé par la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'incendie du Mississipi, encoignure des rues Canal et Royale. 6 m.

A LOUER—Une maison haute, bâtie en briques, très commode pour une nombreuse famille. Située rue Bienville, entre les rues Royale et Chartres. Pour les conditions, s'adresser à DEVERGES & DORSAT,
—1m.

MESSIEURS [illegible] pour l'Olympia du Havre, [illegible] à bord, F. [illegible] 18 ja

---

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON

Un grand nombre de personnes ayant demandé à la Compagnie de faire quelques changements dans les heures de départ de l'après midi, elle a résolu d'adopter l'arrangement suivant pour l'été, à commencer du 17 juin.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle Orléans.	
Char à cheval à 4 h.	A. M	Char à cheval à 5 h.	A. M.
Locomotive 6	" "	Locomotive 7	" "
" 8	" "	" 9	" "
" 10	" "	" 11	" "
" 12	" "	" 1	" P. M
" 2	" P M	" 3½	" "
" 5	" "	" 6	" "
" 8	" "	" 9	" "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orleans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Les changemens indiqués ci-dessus, commencent au départ des chars, qui jusqu'à ce moment avait lieu à 3 heures P. M., et qui dorénavant aura lieu à 3 1/2, les chars resteront à Carrollton jusqu'à 5 heures. Ils partent ensuite de la ville à 6 heures restent à Carrollton jusqu'à 8, donnant ainsi une heure et demie pour se rafraichir, et se promener dans l'un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.
CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
15 mai ingénieur en chef.

HOTEL DE NEW BRIGHTON.

PASSE CHRISTIAN, Miss.

Ce superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à diner, salle de bal, chambre de billards, nine pin alleys, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons en dehors pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes voilières ou pour la pêche ainsi qu'une bonne bande de musique. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquelles se trouve Cat Island, Ship Island, Horn Island et les chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN.
11 ja Hôtel de l'Exchange.

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle.-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel Bowling Green
Bureau général de Poste Nashville
" " Mills Point
" " Louisville.
W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenes.
7 mai.

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de groceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, et qui ne sera pas retirée immédiatement payera une piastre par semaine de magasinage, la semaine commencée se payant de même.

DEJOUX & FERNANDEZ,
13 juin 114, rue de Chartres.

AVIS.—La société ci-devant existant dans cette ville, sous le nom de Shall & Brown, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Le nom de la société ne sera employé à l'avenir que pour la liquidation, qui sera faite par George Shall Sr, et auquel on devra présenter les comptes.

GEORGE SHALL Jr
JAMES BROWN.
Nouvelle-Orléans, 11 juin. 12 juin

MESSRS. DEPOUILLY Frère & Co, prévienment les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans et ceux de la côte, que leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'à partir de ce jour, ils pourront avoir des pierres des plâtres calcinés de toutes qualités, tels que plâtre à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté dans leurs soins dans l'exécution des moulures autant pour l'économie du temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être fraichement fabriqués et de ne contenir aucune particule de chaux, (qualité essentielle) Ils tiendront encore leur prix au-dessous des plâtres sus-mentionnés. Offrant tous ces avantages ils osent espérer en compensation le patronage du public qu'ils seront toujours prêts à mériter par le dévouement et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres en commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Mangny sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 mai

FIEVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point bien avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir; Faiblesse nerveuse, débilité générale fièvre rémittente, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhée, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nile.-Orléans et chez
JARVIS & ANDREWS,
21 m—6m Agent pour les Propriétaires.

COUR COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Bureau du greffier, 26 juin 1839.—No. 839.—Thomas Holland contre ses créanciers et les créanciers de Holland & Davis—L'honorable Charles Watts, juge.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés en loi, et de paraître en Cour, samedi le 2ème jour de juillet prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois en force qui viennent au secours des dettiers insolvables, sous arrestation, il est de plus ordonné que H. Potts, Esq soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour.
29 juin—3ps ED. GARDERE, Greffier,

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orleans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—4 juillet 1839—No. 11857—Bertholet et Dereps contre leurs créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu dans l'étude de Jos. Cuvillier, Esq. notaire public, le 5me jour de juillet prochain, 1839, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération les affaires des pétitionnaires. Il est de plus ordonné que L. Castera, Esq soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause; et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, 4 juin 1839.
5 juin—3 ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nile.-Orléans—Mardi le 29ème jour du mois de mai 1839.—Présent l'honorable Charles Watts, juge—No. 708—Rees & D'Lange vs leurs créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de J. B. Marks, Esq. not. pub. Samedi, le sixième jour du mois de juillet 1839 à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant, toute poursuite contre leur personne ou leurs biens est suspendue. Il est de plus ordonné que N. R. Jennings, Esq soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.
29 m—3 ED. GARDERE, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—14 juin 1839—No. 11895.—William K. English vs ses créanciers. La cession de propriété par le pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné que les dits créanciers aient à s'assembler en l'étude de Edward Barnett, Esq not. pub vendredi le 19e. jour de juillet prochain afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en attendant, toute poursuite contre sa personne ou ses propriétés est suspendue. Il est de plus ordonné que MM. Elmore et King, conseillers et avocats en lois, soient nommés pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

Par ordre de la cour—Bureau du Greffier, Nlle Orléans, le 14 juin 1839.
17 ju—3 ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire.—[No. 17830—William Tibbitts vs. ses créanciers et les créanciers de Tibbitts et Clark et de Tibbitts & Heithier. La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de W. Y. Lewis, not. pub. lundi le 1er. juillet prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et, en attendant toute procédure judiciaire contre sa personne ou ses biens et les biens de ladite société est suspendue.

Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite cour, le 18 juin A. D. 1839.
42jn—3 [Signé] J. L. LEWIS, greffier.

BUREAU DU GREFFIER de la Cour Commerciale, Nouvelle Orléans, 18 juin 1839—no. 900—Henry Bussing contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ont acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de J. B. Marks, not. pub. le premier lundi de juillet prochain, 1839, à 10 heures, a. m. afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite judiciaire contre sa personne ou sa propriété est suspendue.

Par ordre de la Cour.
19 juin—3 ED. GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11875—George M. Le Gendre Dèze vs ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Octave de Armas, Esq. not. pub., mardi le 9ème jour du mois de juillet 1839, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant, toute poursuite contre sa personne ou sa propriété est suspendue. Il est de plus ordonné que J. F. Pepin, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 5 juin 1839.
7ju—3 ARMAND PITOT, greffier.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par
28ju—3 L. GALLY, No. 60, rue Toulouse.

BILLETS de Charleston à vendre par
28juin—3 ROBINSON & Co. 45, Camp.

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS.—Pour le Bayou Sara et Plaquemines. Le superbe bateau à vapeur, pour passagers BRILLIANT, capitaine Hart; ce bateau a toute ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
18 dec ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
28 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et jours ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALIBIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien et de la Cantine dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillion, des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.
4 oct FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et meublé de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.
27 avril J. B. COULA, Agent

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sont augmentés sous peu de 6 autres navires, qui seront en tout 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix;

YAZOO, Capitaine [illegible].
MISSISSIPI, " [illegible].
LOUISVILLE, " [illegible].
SARATOGA, " [illegible]away.
HUNTSVILLE, " [illegible]redge.
SHAKESPEARE, " [illegible].

Ces bâtimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette ligne, avec des emménagemens élégants pour les passagers; ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix de passage est fixé à $80 sans vins et liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie [illegible] seront toués en montant et descendant [illegible] par des bateaux à vapeur.

Ni les capitaines, ni les armateurs de ces bâtimens ne sont responsables pour les bijoux, argent, argenterie pierres précieuses, pour le [illegible] lettres, faiences, marbre ou granit, ouvrage de [illegible] ou de ferblanterie, rouille sur le fer [illegible] ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on ait pris au préalable un connaissement et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 m JAMES E. HULLIN.
92 rue du Camp.

Lignes de paquebots de Louisiane & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, les navires seront d'une force et d'une construction remarquables, et munis de beaux emménagements, et tous les efforts seront faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivans:

CHEROKEE	415 tonneaux	capitaine	B. Loring.
CAROLINA	480	"	" [illegible]
CHARLESTON	275	"	" B. Eldridge.
COLUMBIANA	625	"	" [illegible] Barker
CONCORDIA	605	"	" [illegible]

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; ils ont de vastes emménagements et des chambres des dames sont élégantes. Ils porteront toute l'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.

Ces paquebots seront toués et remorqués par les bateaux à vapeur, et la plus grande promptitude sera observée pour les jours de départ; et il s'en avance aussi les paquebots réguliers feront un retard d'heures à cette ligne. Les propriétaires en sollicitant une portion du patronage du public, s'engagent à prendre des prix très modérés pour les marchandises qu'ils voudront expédier de ce marché et de l'engager toutes les dépenses sur les marchandises qui seront envoyées par ces navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux commis.
JOHN A MERRITT.
92, rue de la Commune, près de la rue de Camp.

N. B. Ont fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 3 nov—

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se compose des navires suivants, les quels ont été commandés par des capitaines [illegible] sivement que voyage [illegible]

Navire SEAMAN, Capitaine [illegible]
Barque MARY, " [illegible]
IRAD PERRY, (neuf) " [illegible]
SOLOMON SALTUS, " Lothea,
Brick ARCHITECT, " Gray.

Ces bâtimens sont de première classe, et leurs emménagements beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront des frets pour tous les ports de la Chesapeake et de la rivière James, et ils seront consignés à leur arrivée à Baltimore respective par Mrs. Ould & Delloyy, agents pour ladite ligne à Baltimore, qui se chargent aussi des marchandises dans chaque endroit avec les se de ceux [illegible]. Le prix de passage est de $60. On fournira d'épicerie promptement de la meilleure qualité. On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter ou descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct 22 rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
[N. avis Ligne.]

Devant partir [illegible] les LUNDIS jusqu'à la Saison, chaque [illegible].

Navire Orléans, capt. S. Sears, 600 tons, 18 Nov
Navire Alabama, capt. C. O. Berry, 575 tons, 1 Dec
Navire Arkansas, capt. E. Babcock, 617 " 15 Dec
Navire Saratoga, capt. W. Hathaway, 540 [illegible] Jan
Navire Nashville, capt. [illegible] 560 [illegible] Jan
Navire Memphis, capt. J. [illegible] 600 [illegible] Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toués, remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $90, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. SYKES,
No. 66 rue du Commerce.

Ces navires ne seront pas responsables des casseges, soit de verreries, quincailleries, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens 61ula—e

HOTEL DU LAC

Situé au Lac au bout du Chemin des Coquilles.

Ce superbe établissement ayant été entièrement renouvelé et fourni de tout ce qui peut le rendre confortable, sera ouvert aujourd'hui pour la réception des visiteurs. Le site de l'hôtel du lac est trop bien connu du public de la Nlle Orléans, comme retraite agréable, pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description. La promenade le long des bancs du canal est aussi connue pour être très agréable que l'on puisse trouver dans les environs de la ville, soit en carosse ou à cheval.

Des étables et des palfreniers habiles pour la commodité des chevaux, &c se trouvent aussi attachés à l'hôtel.

La barre est bien fournie de liqueurs choisies, et il y aura toujours en main un grand assortiment des meilleurs vins, par conséquent les messieurs qui désireront boire ou manger pourront être servis sous le plus court délai. Le propriétaire aura toujours sa table fournie des meilleurs poissons et de ce qu'il y aura de mieux sur le marché.

Les messieurs qui désirent avoir des diners et soupers privés seront servis avec la plus grande promptitude.

Des arrangemens sont pris pour mettre en état sous peu la maison des bains pour les dames et messieurs, et c'est l'intention du propriétaire de ne rien épargner pour rendre cet établissement, l'endroit le plus désirable pour passer les après midi et les soirées qui puisse se trouver dans les environs de la Nouvelle Orléans.
2 m—3m E. H. TAYLOR, Propriétaire

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 28, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et immédiatement des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir; affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 jan

LEA BUNKER & Co.,
Marchands de produits à Commission.
A Philadelphie.
Référence à MM. J. W. Zacharie & Co.,
Joseph Lamb & Co,
William & Lindley,
13 mars Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont formé une maison de commerce sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.

THEODORE BAILLY BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER,
nov 26 rue Bienville.

INFORMATION DEMANDEE—L'on désire avoir des informations de LARS SWENSON, né à Gothenburg dans le royaume de Suède, et qui en est parti depuis environ 8 ans. Il avait coutume d'être marin et l'on pense qu'il s'est établi à la Mobile ou dans les environs. Si il est encore vivant ou s'il est mort et qu'il ait de la famille, il pourront avoir des informations qui seront à leurs avantages, en s'adressant à A. F. ROEMPKE, Quai d'Hamilton à Co.
6 juin Charleston C. S.

BOIS—Les soussignés étant agents de plusieurs moulins dans les environs de la Mobile, sont prêts à recevoir des commandes pour du bois de toute description, propre pour les marchés de la Nouvelle-Orléans, du Texas ou de l'Ouest.

Ils feront des contrats pour la livraison de bois à la ville de la Nlle Orléans ou à être expédié pour un port. S'adresser par la poste à
HOMER & RICHARDSON,
20 mai—5 1 p s 26, rue du Commerce, Mobile

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartemens, sont des meublés avec beaucoup de soins, et disposés de manière à satisfaire les désirs. On peut y avoir des chambres, des [illegible] et [illegible]. S'adresser à M. A. [illegible]
[illegible]